



## GUIDE DU DOCTORAT EN ART ET SCIENCES DE L'ART

### À quoi sert ce guide ?

Ce guide a pour objectif d'accompagner les candidat·e·x·s au doctorat en Art et sciences de l'art ainsi que les enseignant·es qui en assurent l'encadrement à La Cambre. Il rassemble, sous une forme synthétique et organisée selon les étapes du processus à l'école et à l'université, les informations essentielles pour le dépôt d'un projet de thèse et le suivi du doctorat par un promoteur. Ce document, destiné à un usage interne, ne remplace en aucun cas les règlements et conventions officiels, seuls dotés d'une valeur légale.

### Qui peut entamer un doctorat en art ?

Les titulaires d'un Master à finalité approfondie délivré par une école supérieure artistique bénéficient d'un accès direct aux études de troisième cycle, menant au titre de Docteur en Art et sciences de l'art (conformément au Décret Paysage de 2013<sup>1</sup>). Les autres situations sont examinées sur dossier.

En pratique, La Cambre a conclu une Convention-cadre avec l'ULB afin d'assurer la bonne organisation du doctorat. L'université applique son « Règlement du doctorat », qui détaille l'ensemble des dispositions réglementaires. Ce document constitue la source officielle d'information pour le doctorant dès validation de son projet par l'école et doit être consulté avec la plus grande attention<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> On notera l'existence de dispositions particulières pour les titulaires d'un autre type de Master, en Belgique ou à l'étranger, mais il s'agit donc de cas particuliers d'équivalence de titres, à traiter individuellement.

<sup>2</sup> Voir <https://www.ulb.be/fr/s-informer-sur-le-doctorat/reglement-du-doctorat>

## Qu'est-ce qu'un doctorat en art ?

Le doctorat en Art et sciences de l'art présente deux spécificités majeures.

Premièrement, la thèse ne se limite pas à un volet théorique : elle comprend une partie théorique et une partie pratique, étroitement liées. La recherche s'effectue en lien direct avec la pratique artistique du doctorant, et non sur un sujet extérieur. Il ne s'agit pas d'un simple catalogue commenté des œuvres, mais d'une recherche originale développant une réflexion critique sur le processus créatif.

Deuxièmement, la thèse bénéficie d'un double encadrement :

- un·e promoteur·rice universitaire, garant du volet théorique ;
- un·e co-promoteur·rice de l'école supérieure artistique, garant du volet artistique.

Comme tout doctorat, celui-ci comprend :

- une formation doctorale (60 crédits), visant l'acquisition de compétences scientifiques et l'expérience de la recherche ;
- une thèse (120 crédits), associant création et réflexion, présentée publiquement.

Au total, le parcours représente 180 crédits (ECTS). La recherche doctorale en Fédération Wallonie-Bruxelles est organisée par des Écoles doctorales (ED) regroupées par domaines thématiques. Il en existe actuellement 22, dont l'École doctorale en Art et sciences de l'art<sup>3</sup>.

## Qui peut diriger un doctorat en art ?

Le·La promoteur·rice appartient au corps académique de l'université, tandis que le·la co- promoteur·rice est issu·e du corps enseignant de l'école, idéalement professeur·e d'atelier afin de garantir le volet artistique de la thèse. Tout professeur·e d'atelier est donc, par nature, compétent pour co-encadrer un doctorat en art en collaboration avec un professeur·e universitaire, cette mission s'inscrivant naturellement dans sa pratique pédagogique.

---

<sup>3</sup> Voir <https://www.frs-fnrs.be/fr/financements/chercheur-doctorant/ecoless-doctorales/118-fr/nos-financements/chercheur-doctorant/ecoless-doctorales/ed/184-ecole-doctorale-en-art-et-sciences-de-l-art>

Concrètement, les promoteur·rices s'engagent à accompagner le·la doctorant·e par des rencontres régulières, à suivre la progression des travaux, à discuter des difficultés et des solutions possibles, et à envisager les nouvelles orientations que la recherche pourrait prendre. Ils·Elles doivent également informer le·la doctorant·e des appréciations, objections ou critiques que son travail peut susciter.

## **Qu'est-ce qu'un Comité d'accompagnement ?**

En plus de l'encadrement assuré par le·la promoteur·rice et le·la co-promoteur·rice, le·la doctorant·e bénéficie du suivi d'un Comité d'accompagnement composé de 4 à 6 membres : les deux promoteur·rice·s, un·e représentant·e de l'université, un·e représentant·e de l'école et, si nécessaire, un·e ou deux expert·e·s à titre consultatif. Les membres du comité, et en particulier son·sa président·e, s'engagent à suivre attentivement l'avancement des travaux.

Le comité rencontre le·la doctorant·e au début de la thèse, puis au minimum une fois par an pour statuer sur la réinscription. Il est informé par les promoteur·rice·s et le·la doctorant·e du projet, de son contexte, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées. Sur cette base, il fixe les objectifs pour l'année suivante et définit le programme de formation doctorale, en tenant compte des compétences disciplinaires et transversales à acquérir.

## **Comment faire valider un projet de doctorat ?**

Compte tenu de la spécificité du doctorat en art, une étape préalable à l'inscription universitaire est prévue : l'évaluation du projet par une Commission interne de validation.

Au début du mois de septembre, les candidat·e·x·s doivent déposer auprès du coordinateur du 3<sup>e</sup> cycle à La Cambre (recherche@lacambre.be) un dossier comprenant :

- la présentation du projet (problématique, état de la question, enjeux liés à une recherche fondée sur une démarche artistique ou créative, méthodologie envisagée, corpus, plan de travail et bibliographie) ;
- la justification du choix des promoteur·rice·s et co-promoteur·rice·s;
- un curriculum vitæ et les travaux artistiques antérieurs.

La commission examine les dossiers, rencontre éventuellement les candidat·e·x·s et leurs promoteur·rice·s, puis se prononce sur la validation. Les critères d'évaluation portent sur la qualité des réalisations antérieures, la qualité du projet

et, le cas échéant, l’expérience professionnelle. La décision finale est transmise à l’université afin que la Commission des doctorats de la faculté concernée procède à son tour à la validation. Cette étape permet également de confirmer le choix des promoteur·rice·s et de constituer le comité d’accompagnement, en désignant son·sa président·e.

Une fois le projet validé, le·la candidat·e·x peut s’inscrire simultanément à la formation doctorale et au doctorat<sup>4</sup>.

L’inscription s’effectue auprès du Service central des inscriptions de l’université et doit être finalisée avant le 31 janvier, après paiement des droits d’inscription. Ceux-ci s’élèvent à environ 850 € pour la première inscription, puis à 30 € pour les réinscriptions.

À noter : l’inscription au doctorat ne garantit pas un financement spécifique. Il est donc recommandé de se renseigner en amont sur les modalités d’obtention de bourses<sup>5</sup>.

## Quel est le parcours d’un doctorant ?

Pour les doctorant·e·s, la documentation officielle de l’université reste la référence. Pour les promoteur·rice·s de La Cambre, voici quelques repères essentiels :

- Rencontres annuelles : Le comité d’accompagnement se réunit au moins une fois par an avec le·la doctorant·e pour évaluer l’avancement des travaux et autoriser la réinscription. Une suspension temporaire de la thèse est possible en cas de circonstances particulières, sur avis motivé du Comité.
- Épreuve intermédiaire : Obligatoire et organisée à mi-parcours, elle permet de faire le point sur la formation doctorale et la recherche (théorique et artistique) afin de vérifier la faisabilité du projet dans les délais. Sa réussite vaut 20 crédits dans la formation doctorale.
- Crédits restants : Ils sont attribués par le Comité selon une grille de pondération et sur présentation d’attestations (participation à séminaires disciplinaires ou interdisciplinaires, diffusion des résultats via colloques, expositions, etc.), avant validation par l’université.
- Séminaire annuel : Au plus tard un an avant la soutenance, le·la doctorant·e présente un exposé de ses recherches lors du séminaire annuel des doctorant·e·s en Art et sciences de l’art, organisé conjointement par les universités et les écoles artistiques.

---

<sup>4</sup> Voir <https://www.ulb.be/fr/deposer-votre-candidature/doctorat>

<sup>5</sup> Voir <https://www.ulb.be/fr/doctorat/financer-sa-these-de-doctorat>

- Dépôt de la thèse : Après rédaction et avis favorable des promoteur·rice·s, le comité propose la composition du jury à l'université, qui en désigne le·la président et le·la secrétaire.
- Soutenance : Elle se déroule en deux temps :
  1. Soutenance privée (huis clos) ;
  2. Soutenance publique.
 Particularité : le jury peut se déplacer hors université pour la présentation du travail artistique dans un espace adapté, et la soutenance peut s'étaler sur deux jours si nécessaire.

## Quels sont les outils disponibles ?

- BEAUD, Michel, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 2006
- BELLEVILLE, Geneviève, *Assieds-toi et écris ta thèse ! Trucs pratiques et motivationnels pour la rédaction scientifique*, Laval, PUL/Presses universitaires de Laval, 2014
- NOREAU, Pierre & BERNHEIM, Emmanuelle, *La thèse. Un guide pour y entrer ... et s'en sortir*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2016
- OLIVIER, Lawrence *et alii*, *L'élaboration d'une problématique de recherche : sources, outils et méthode*, Paris, L'Harmattan, 2005
- PIOLAT, Annie, *La recherche documentaire : manuel à l'usage des étudiants, doctorants et jeunes chercheurs*, Marseille, Solal Éditions, 2002
- PRÉGENT, Richard, *Encadrement des travaux de mémoire et de thèse. Conseils pédagogiques aux directeurs de recherche*, Montréal, Presses internationales polytechniques, 2000

## Quelles sont les sources d'informations ?

### Site de La Cambre

- <https://www.lacambre.be/fr/cursus/recherche/doctorat-en-art-et-sciences-de-lart>

### Site de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales

- <https://phisoc.ulb.be/fr/chercheur-e-en-phisoc>

Site de la Faculté de lettres, Traduction et Communication

- <https://ltc.ulb.be/docto...>

Site de l'ULB/Université libre de Bruxelles

- <https://www.ulb.be/fr/la-recherche>

+ A/R (Art/recherche) est une asbl réunissant les écoles supérieures artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles : soutien, échange, diffusion, promotion de la recherche en art

- <https://art-recherche.be/fr/about/>

## **Qui contacter ?**

- La Cambre :

Éric Van Essche

Coordinateur de la Finalité approfondie

[recherche@lacambre.be](mailto:recherche@lacambre.be)

- ULB :

Didier Debaise

Coordinateur inter facultaire auprès de l'École doctorale en Art et sciences de l'art

[didier.debaise@ulb.be](mailto:didier.debaise@ulb.be)

Catherine Frenay

Responsable administratif pour PHISOC/Faculté de Philosophie et Sciences sociales

[catherine.frenay@ulb.be](mailto:catherine.frenay@ulb.be)

Sandie Delnoy

Responsable administratif pour LTC/Lettres, Traduction et Communication

[sandie.delnoy@ulb.be](mailto:sandie.delnoy@ulb.be)